

Assista Protection juridique SA

Vernier

Rapport sur la situation financière 2023
(Public Disclosure)

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Résumé	5
3.	Activités de l'entreprise	6
3.1	Stratégie, objectifs et segments d'activités	6
3.2	Appartenance au TCS et transactions principales.....	6
3.3	Liste des principales succursales	6
3.4	Organe de révision externe.....	6
3.5	Principaux événements exceptionnels	6
4.	Résultats de l'entreprise.....	7
4.1	Résultat d'exploitation	7
4.2	Résultats financiers	7
5.	Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	9
5.1	Composition du Conseil d'administration et de la Direction	9
5.2	Gestion des risques	9
6.	Profil de risque	11
6.1	Catégories de risque	11
6.2	Évolution du profil de risque.....	12
7.	Évaluation	13
7.1	Actifs évalués à leur valeur de marché	13
7.2	Engagements d'assurance évalués à leur valeur de marché	14
8.	Gestion du capital.....	15
8.1	Planification du capital.....	15
8.2	Fonds propres.....	15
8.3	Différence entre les fonds propres et les actifs et passifs à valeur proche du marché.....	15
9.	Solvabilité.....	16
9.1	Calcul de la solvabilité.....	16
9.1.1	Modèle de risque du marché	16
9.1.2	Modèle pour les risques d'assurance	16
9.2	Capital cible	16
9.3	Capital porteur de risque.....	18
9.4	Quotient de solvabilité	19
9.5	Confirmation	19
10.	Annexes.....	20

Assista Protection juridique SA

Stefan Burri Czibula

Ann Frehner

Fonction : Administrateur délégué

Fonction : Directrice

Signature : 

Signature : 

Lieu et date : Vernier, le 25.04.2024

Lieu et date : Vernier, le 25.04.2024

1. Introduction

L'objectif de ce rapport est de mettre à disposition des assurés et des ayants droit des informations sur la situation financière d'Assista Protection juridique SA (ci-après « Assista »), basées sur les valeurs économiques des actifs et passifs au 31.12.2023.

La circulaire 2016/02 « Publication – assureurs (public disclosure) » de la FINMA précise les art. 111a et 203a de l'ordonnance sur la surveillance (OS ; RS 961.011) qui concernent le rapport sur la situation financière des entreprises, groupes et conglomérats d'assurance assujettis. La circulaire décrit les bases relatives au contenu ainsi que la structure du rapport sur la situation financière.

La circulaire 2016/02 concerne toutes les entreprises d'assurance en vertu de l'article 2 al. 1 let a et b de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) ainsi que les groupes et conglomérats d'assurance définis selon l'art. 2 al. 1 let. d en relation avec les articles 65 et 73 de la LSA. Assista étant une compagnie d'assurance directe de catégorie 4, elle doit se conformer à cette circulaire.

Les lois, ordonnances et circulaire suivantes ont servi de base pour ce rapport :

- Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (état au 1er janvier 2024 – LSA ; RS 961.01)
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 23 janvier 2024 – OS ; RS 961.011)
- Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 15 décembre 2015 – OS-FINMA ; RS 961.011.1)
- Loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Droit des obligations, état au 1er janvier 2024 – CO ; RS 220)
- Circulaire 2016/2 de la FINMA du 3 décembre 2015 "Publication – assureurs (*public disclosure*)" (état au 6 mai 2021)

Le rapport de l'organe de révision est joint au présent rapport.

2. Résumé

Activités de l'entreprise

Assista est une société fille du Touring Club Suisse (TCS) avec son siège social à Vernier (Genève). Elle est enregistrée au registre du commerce depuis le 10 janvier 1968 et exploite la branche d'assurance « Protection juridique ».

Résultat de l'entreprise

Assista clôture l'année sous revue avec un résultat intermédiaire de CHF 9.1 millions (CHF 6.0 millions en 2022). La hausse est majoritairement imputable à l'augmentation des primes en raison de la croissance des affaires B2C et B2B ainsi qu'à la réduction de la charge de sinistre et des frais d'acquisition et de gestion pour propre compte.

Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité. Pour limiter les risques financiers, la fortune est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

Evaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un bilan « proche du marché » basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs de marché ou proches du marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs comptables du bilan statutaire.

La somme des actifs du bilan proche du marché s'élevait au 31 décembre 2023 à CHF 297.8 millions et correspond à une baisse de CHF 6 millions par rapport au 31 décembre 2022 (CHF 303.8 millions), celle des engagements proche du marché s'élevait à CHF 133.7 millions au 31 décembre 2023, contre CHF 140.2 millions au 31 décembre 2022.

Gestion du capital

Assista poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre, afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST (Swiss Solvency Test) significativement au-dessus du minimum demandé.

L'évolution plus favorable des marchés financiers en 2023 a contribué à améliorer le niveau de solvabilité d'Assista.

Solvabilité / Quotient de solvabilité

Le calcul du quotient SST a subi un changement par rapport aux exercices précédents. Depuis cette année, le montant minimum (MVM) est une position au passif du bilan SST. Cela simplifie la formule du quotient SST, désormais égal au capital porteur de risque divisé par le capital cible. Le quotient de solvabilité SST d'Assista au 01.01.2024 est de 421.4%, en augmentation par rapport à l'année précédente (411.9%).

3. Activités de l'entreprise

3.1 Stratégie, objectifs et segments d'activités

Assista est une société fille du TCS. Elle a son siège social à Vernier (Genève, Suisse) et est enregistrée au registre du commerce en tant que société anonyme depuis le 10 janvier 1968. Assista exploite la branche d'assurance « Protection juridique ».

Les prestations liées aux produits de cette branche sont proposées aux membres du TCS et - à des conditions déterminées - à des non-membres.

La stratégie est axée sur la croissance du portefeuille de clients B2C et sur le développement du réseau de partenaires B2B.

3.2 Appartenance au TCS et transactions principales

Assista est une société fille du TCS, une organisation à but non lucratif qui détient 100% de son capital-actions. Le TCS est une association qui a pour but principal de sauvegarder les droits et les intérêts de ses membres dans la circulation routière et dans le domaine de la mobilité en général. Ses activités n'entrent pas dans le champ de surveillance de la FINMA.

En 2023 un dividende de CHF 9.3 millions a été versé par Assista au TCS. Un versement du même montant est prévu en 2024 ainsi que le versement d'un dividende de CHF 12.7 millions provenant de la réserve légale issue d'apport en capital.

3.3 Liste des principales succursales

Assista ne dispose pas de succursale, mais elle a des services juridiques (points de contact pour la clientèle locale et le traitement de cas juridiques) à travers la Suisse, à savoir à :

- Vernier : Chemin de Blandonnet 4, Case postale 820, 1214 Vernier
- Lausanne : Place Pépinet 1, Case postale, 1002 Lausanne
- Neuchâtel : Rue du Temple-Neuf 11, Case postale 3166, 2001 Neuchâtel
- Ostermundigen : Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen
- Füllinsdorf : Uferstrasse 10, 4414 Füllinsdorf
- St-Gall : Brunneggstrasse 9, 9000 St. Gallen
- Zurich : Räfifelstrasse 26, 8045 Zürich
- Bellinzone : Viale Stazione 8A, Casella postale 2771, 6501 Bellinzona

3.4 Organe de révision externe

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

L'audit porte sur les états financiers de l'exercice sous revue selon le code des obligations suisse, la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (LSA) ainsi que l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS).

3.5 Principaux événements exceptionnels

Il n'y a aucun événement exceptionnel à signaler pendant la période sous revue.

4. Résultats de l'entreprise

4.1 Résultat d'exploitation¹

		en millions de CHF	
	Calculs	2023	2022
Primes			
Primes brutes		75.2	63.6
Primes brutes cédées aux réassureurs		-0.1	-0.1
Variation report de primes		-0.6	7.8
Variations des reports de primes : part des réassureurs		0.0	0.0
Produits de l'activité technique d'assurance	1	74.5	71.3
Sinistres			
Charges sinistres : montants payés bruts		16.9	18.1
Variations des provisions techniques		-1.0	-0.2
Frais de règlement des sinistres pour propre compte	2	15.9	17.8
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	3	39.7	40.6
Autres charges techniques pour propre compte	4	9.8	6.8
Résultat intermédiaire	1-2-3-4	9.1	6.0

L'aperçu global des chiffres relatifs au résultat de l'entreprise 2023 est présenté selon le modèle quantitatif de la FINMA dans l'annexe 2 : données quantitatives "Résultat de l'entreprise, individuel - non-vie 2023".

Les primes ont augmenté en raison de la croissance des affaires B2C et B2B.

Un reclassement des variations de chiffre d'affaires d'avance dans les primes brutes en 2022 ainsi que la dissolution importante de reports de primes en 2022 sont en grande partie à l'origine de l'augmentation observée en 2023.

Malgré l'augmentation du volume des affaires, la charge de sinistre a diminué. Cette diminution s'explique par un résultat de liquidation positif sur les provisions techniques des années antérieures.

4.2 Résultats financiers

Assista place ses actifs financiers essentiellement sous forme de fonds de placement collectifs, diversifiés et basés sur des indices de références définis.

		en millions de CHF	
		2023	2022
Résultat des placements financiers		3.1	-6.0
Produits financiers		3.4	-5.7
Charges financières et frais de gestion des placements		-0.3	-0.3

¹ Dans tous les tableaux de ce rapport, les montants sont arrondis en millions de francs suisses. Les totaux figurant dans un tableau ne coïncident donc pas nécessairement avec la somme des montants arrondis montrés dans le même tableau, mais ils correspondent à l'arrondi des sommes exactes.

En 2023, avec l'évolution positive des marchés financiers, la valeur des titres est remontée. Les bénéfices non réalisés sont toutefois compensés comptablement par une augmentation de la provision pour fluctuation des titres.

Dans la catégorie « Produits financiers » sont également présentées les moins-values non réalisées. En raison du recul de la valeur de tous les actifs en 2022, en dessous des valeurs d'acquisition, ce montant était négatif car il dépassait le produit des placements.

Il n'y a aucune écriture de bénéfice ou de perte directement affectée aux fonds propres.

5. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

5.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction

Nom	Fonction	Remarques
Peter Goetschi	Président	
Thomas Lüthy	Vice-président	
Stefan Burri Czibula	Administrateur délégué	
Alessandro Marci	Administrateur	
Jürg Wittwer	Administrateur	
Ann Frehner	Directrice	

5.2 Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise, et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité.

La gestion des risques s'appuie sur le système de contrôle interne (SCI) organisé selon le principe des trois lignes de défense :

- Les unités opérationnelles sont responsables de la prise des risques, de leur contrôle et gestion quotidienne avec l'appui du SCI.
- Des fonctions distinctes, principalement la Compliance, la gestion des risques et le SCI, et non-liées aux acteurs des unités opérationnelles surveillent périodiquement le respect des règles définies et la conformité de la gestion des risques. Leur rapport annuel est adressé aux responsables opérationnels, ainsi qu'à la Direction et au Conseil d'administration.
- L'audit interne est une fonction indépendante des autres fonctions de contrôle et de la Direction, mandatée par le Conseil d'administration qui est responsable du plan et de la surveillance des activités d'audit interne.

Le SCI est une combinaison d'éléments organisationnels, structurels et dynamiques (relatifs aux processus). Les tâches et contrôles qui émanent du SCI sont exécutés par la Direction et les collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil d'administration porte la responsabilité finale du fonctionnement et de l'effectivité du SCI. Ce dernier sert à assurer la conformité de l'entreprise aux lois et aux normes internes, la fiabilité des états financiers ainsi que la bonne exécution des décisions du Conseil et de celles de la Direction pour limiter et contrôler les risques principaux. Le SCI suit les principes du Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un standard reconnu au niveau international, et s'étend également aux prestations essentielles déléguées.

Le cadre du SCI est structuré autour des cinq éléments suivants, définis par le COSO :

- **L'environnement de contrôle** comprend, comme élément central, un code de conduite qui donne un cadre général favorisant l'intégrité et l'éthique. Les principes de gestion et de contrôle des risques qui en découlent sont définis par le Conseil d'administration et la Direction au travers de règlements, directives et autres instructions internes.
- **L'évaluation des risques** comprend les procédures, méthodes et processus détaillés et formalisés afin de définir la façon d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'adresser et de rapporter les risques.
- **Les activités de contrôle** sont les mesures visant à assurer l'application des directives émanant de la Direction en vue de maîtriser les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs. Les contrôles sont exécutés à tous les niveaux de l'entreprise, à différentes étapes des processus opérationnels et à l'égard de l'environnement technologique. Des mesures de prévention et de détection sont déployées et peuvent englober diverses activités manuelles et automatisées, notamment les autorisations et les approbations, les vérifications, les rapprochements et les évaluations de la performance opérationnelle.
- Pour appuyer le bon fonctionnement du SCI, l'entreprise acquiert, répertorie, produit, distribue et utilise des **informations pertinentes** et de qualité à tous les niveaux.

- En vue de vérifier si tous les éléments du contrôle interne sont effectifs et efficaces, des **activités de suivi**, notamment des évaluations continues et distinctes, sont élaborées et exécutées à tous les niveaux de l'entreprise. Les responsables des contrôles clés et des processus, désignés au préalable par la Direction, effectuent un contrôle périodique et communiquent d'éventuelles déficiences à la Direction.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

6. Profil de risque

6.1 Catégories de risque

L'ensemble des risques sont ainsi catégorisés :

- Risques opérationnels :
 - Risques d'assurance :
 - Gros évènement
 - Sélection du programme de réassurance
 - Solvabilité du réassureur
 - Qualité du portefeuille
 - Solvabilité et fortune liée
 - Sous-provisionnement
 - Tarification
 - Risques financiers :
 - Marché
 - Crédit
 - Liquidité
 - Risques d'entreprise :
 - Concentration
 - Conduite
 - Conformité
 - Continuité des activités (BCM)
 - Gouvernance
 - Prestations déléguées
 - Qualité des prestations
 - Satisfaction des clients
 - Technologie
 - Autres risques opérationnels
- Risques stratégiques :
 - Concurrence
 - Position sur le marché

Tous les principaux **risques opérationnels et stratégiques** sont répertoriés et évalués au sein d'un inventaire et classés dans une matrice des risques, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact estimé. Cette matrice fournit ainsi une vue d'ensemble de l'exposition aux risques. En outre, les évaluations prospectives (SST, ORSA) couvrent l'ensemble des risques pertinents identifiés.

Les risques figurant dans l'inventaire des risques présentent une faible relation d'interdépendance (par exemple entre les risques financiers et les risques d'assurance couverts). Que ce soit sous l'angle des catégories ou des facteurs de risques, de la nature des activités ou des données géographiques, les risques identifiés présentent un risque de concentration peu significatif.

La maîtrise des **risques d'assurance** consiste en grande partie au contrôle des coûts des prestations assurées, tout en garantissant la qualité des prestations et la satisfaction des assurés. Un système de gestion de la qualité soutient l'atteinte de cet objectif d'efficience et participe à la réduction des risques d'erreurs dans les processus opérationnels. Les risques d'assurance sont modérés par une limitation des prestations maximales par cas et, lorsque c'est pertinent, par une couverture de réassurance. Le contrôle financier ainsi que le SCI constituent des instruments importants pour atteindre une gestion efficace des cas et des ressources. De plus, l'actuaire responsable, dans le cadre des tâches qui lui incombent, contrôle annuellement la suffisance des tarifs pour l'année à venir et le responsable de l'audit interne analyse régulièrement s'il y a des indices de fraude impliquant les personnes internes à l'entreprise.

En ce qui concerne les **risques financiers**, la fortune nécessaire pour couvrir les obligations envers les assurés est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements, diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux. Par conséquent, la gestion des risques de placement consiste surtout en la surveillance du respect de la stratégie, de la performance et des gérants de fortune. Les **risques de crédit** sont quant à eux fortement limités par l'application du principe de diversification. Dans le cadre de l'analyse de la concentration des contreparties, comprenant également les actions détenues au travers de fonds collectifs actions, un contrôle trimestriel permet de garantir qu'aucune contrepartie ne représente une part importante de l'ensemble des avoirs détenus.

Au sein des **risques d'entreprises**, seul un éventuel risque de concentration lié aux contreparties fait l'objet de mesures particulières. En effet, Assista acquiert un nombre significatif de prestations de services au TCS, notamment auprès des unités de fonctions Shared Services (IT, RH, Facility management, etc.) et Finance & Accounting. Divers mécanismes de contrôles, notamment au sein du Système de Contrôle Interne et du Business Continuity Management, permettent un suivi adéquat de ces prestations déléguées afin de garantir, pour chaque prestation, le maintien du niveau de prestation convenu contractuellement.

6.2 Évolution du profil de risque

Globalement, le profil de risque fin 2023 est comparable à celui de l'année dernière et aucune augmentation substantielle du niveau de risque n'a été observée – l'exposition aux risques reste maîtrisée. D'ailleurs, l'inventaire des risques ne contient aucun risque dont l'évaluation de la probabilité de survenance et de l'impact sont tous deux élevés.

Cette stabilité s'explique notamment grâce à la bonne résilience de l'organisation, la nature de ses revenus principaux (sous forme de primes annuelles) et sa capacité à déployer des solutions lui permettant de garantir la continuité de ses activités.

7. Évaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un bilan « proche du marché » basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs de marché ou proches du marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statutaire. Ces principes généraux sont décrits dans la réglementation de la FINMA relative au SST et les données détaillées figurent dans l'annexe 2 de ce rapport.

7.1 Actifs évalués à leur valeur de marché

S'il y a un prix de marché observable, tous les actifs au bilan sont évalués selon le principe de la valeur de marché. Dans le cas contraire, une valeur proche du marché est estimée.

en millions de CHF

	31.12.2023			31.12.2022		
	Statutaire	Proche du marché	Différence	Statutaire	Proche du marché	Différence
Fonds de placement: biens immobiliers	34.2	34.2	-	31.6	31.6	-
Fonds de placement: actions	45.1	45.1	-	42.7	42.7	-
Fonds de placement: obligations	147.6	147.6	-	142.2	142.2	-
Provision financière (gains non réalisés)	-22.9	-	22.9	-15.0	-	15.0
Liquidités	42.0	42.0	-	35.7	35.7	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.1	0.1	-	0.1	0.1	-
Immobilisations corporelles	0.4	0.4	-	0.5	0.5	-
Créances nées d'opérations d'assurance	5.1	20.3	15.2	4.5	33.9	29.4
Autres créances	7.2	7.2	-	16.7	16.7	-
Autres actifs	0.2	0.2	-	0.2	0.2	-
Comptes de régularisation	0.8	0.8	-	0.1	0.1	-
Total de la valeur des actifs	259.7	297.8	38.1	259.3	303.8	44.4

Les aspects suivants sont importants pour comprendre ces valeurs :

- Les actifs dans les fonds de placement ainsi que les liquidités ont une valeur de marché observable.
- Les engagements d'assurance non-facturés sont pris en compte dans les actifs proche du marché.
- Pour les actifs restants (autres créances, actifs transitoires et immobilisés), la valeur proche du marché est estimée à la valeur statutaire.

La valeur statutaire des actifs d'Assista s'élève à CHF 259.7 millions au 31 décembre 2023 (CHF 259.3 millions au 31 décembre 2022). En tenant compte de tous les retraitements présentés ci-dessus, la valeur du marché des actifs d'Assista s'élève à CHF 297.8 millions au 31 décembre 2023 (CHF 303.8 millions au 31 décembre 2022).

7.2 Engagements d'assurance évalués à leur valeur de marché

La valeur des engagements d'assurance correspond à la charge financière future attendue, liée aux contrats d'assurance déjà contractés par Assista.

en millions de CHF

	31.12.2023			31.12.2022		
	Statutaire	Proche du marché	Différence	Statutaire	Proche du marché	Différence
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	124.1	120.5	-3.6	124.4	136.7	12.2
Montant minimum	-	4.6	4.6	-	-	-
Dettes liées à des instruments de taux	-	-	-	0.1	0.1	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	7.2	6.2	-1.0	7.9	0.9	-6.9
Autres passifs	2.0	2.0	-	2.0	2.0	-
Comptes de régularisation	0.5	0.5	-	0.5	0.5	-
Total de la valeur des engagements²	133.9	133.7	-0.1	134.8	140.2	5.3

Pour une meilleure estimation de ces engagements, les modifications apportées au bilan proche du marché par rapport aux comptes statutaires concernent les principales positions suivantes :

- La valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance. Tous les flux monétaires futurs liés aux contrats d'assurance ainsi que les primes non-facturées sont escomptés. La provision pour sécurité et pour fluctuation est écartée, puisqu'elle ne correspond pas à un montant attendu mais sert à absorber un écart sur les montants attendus.
- Contrairement aux années précédentes, le montant minimal (Market Value Margin) est dorénavant ajouté aux engagements d'assurance. Il s'agit du coût du capital requis pour couvrir la liquidation des engagements d'assurance, y compris le risque de crédit et le risque de marché non diversifiable. La raison est, qu'en cas de reprise des engagements d'assurance de la société par un tiers, celui-ci veut être indemnisé pour le risque financier lié à la reprise du portefeuille.
- La valeur de marché des autres engagements est considérée comme égale à la valeur statutaire.

La valeur statutaire des engagements d'Assista s'élève à CHF 133.9 millions au 31 décembre 2023 (CHF 134.8 millions au 31 décembre 2022). En tenant compte de tous les retraitements présentés ci-dessus, la valeur proche du marché de l'ensemble des engagements d'Assista s'élève à CHF 133.7 millions au 31 décembre 2023 (CHF 140.2 millions au 31 décembre 2022).

² La valeur totale des passifs proche du marché s'obtient quant à elle en ajoutant le montant minimal (MVM). Voir chapitre 9.3.

8. Gestion du capital

8.1 Planification du capital

Assista poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre, afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST significativement au-dessus du minimum demandé. La planification quantitative s'étend sur trois ans.

8.2 Fonds propres

Le tableau ci-dessous indique les fonds propres qui ont été rapportés dans le rapport d'activité au 31.12.2023, ainsi que leur ventilation entre capital-actions et autres réserves :

	en millions de CHF	
	2023	2022
Capital-actions	5.0	5.0
Réserves légales issues d'apport en capital	12.7	12.7
Réserves légales issues du bénéfice	2.5	2.5
Réserves facultatives issues du bénéfice ou des pertes cumulées		
Réserves spéciales	80.0	80.0
Résultat reporté	15.0	24.3
Résultat de l'exercice	10.7	0.0
Fonds propres	125.9	124.5

En 2023, Assista a distribué CHF 9.3 millions de dividendes à son actionnaire unique.

8.3 Différence entre les fonds propres et les actifs et passifs à valeur proche du marché

La différence entre les actifs et passifs à la valeur proche du marché est de CHF 164.1 millions. Dans le calcul du Capital Porteur de Risques (CPR), en plus de la différence entre les actifs et passifs proches du marché, sont également déduites les sorties de capitaux prévues en 2024 pour un montant de CHF 22.0 millions. Le CPR est de CHF 142.1 millions. Il est donc supérieur de CHF 16.2 millions par rapport aux fonds propres statutaires. Cette différence provient des différences d'évaluation décrites dans les chapitres 7.1 et 7.2.

9. Solvabilité

9.1 Calcul de la solvabilité

La FINMA demande des fonds propres minimum (capital cible) qui doivent dépasser les pertes éventuelles selon les différents scénarios SST, y compris une marge de sécurité. Le capital cible doit être couvert par le capital porteur de risque (différence entre actifs et passifs selon le bilan proche du marché, déduction faite des sorties de capitaux prévues). Cette couverture est exprimée par le quotient SST.

En 2024, le calcul de ce quotient a subi un changement par rapport aux exercices précédents. Depuis cette année, le montant minimum (MVM) est une position au passif du bilan SST. Cela simplifie la formule du quotient SST, désormais égal au capital porteur de risque divisé par le capital cible. Les chiffres comparatifs du SST 2023 ont été ajustés dans ce rapport afin de suivre la nouvelle méthode et ne sont donc plus comparables avec le rapport public disclosure 2022.

9.1.1 Modèle de risque du marché

Assista applique le modèle standard SST de la FINMA. Cette approche se base sur la mesure de risque dite Expected Shortfall. C'est cette dernière qui est utilisée dans le calcul du capital cible. Le modèle 2024 mis à disposition par la FINMA est identique à celui de 2023. Comme chaque année, les paramètres liés au risque de marché sont ajustés par la FINMA pour refléter au mieux la situation actuelle.

9.1.2 Modèle pour les risques d'assurance

Le modèle standard SST de la FINMA a été utilisé pour estimer les risques d'assurance. Ce modèle n'a pas subi de changement par rapport à 2023.

Seuls certains paramètres ont été adaptés, notamment les taux d'intérêts utilisés pour obtenir les valeurs escomptées.

9.2 Capital cible

Composition du capital cible :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2024	SST 2023
Risque d'assurance	1	18.4	18.9
Risque de marché	2	19.4	22.5
Effet de diversification des risques de marché et d'assurance	3	10.8	11.5
Risques d'assurance et de marché diversifiés	1+2-3	27.0	29.9
Risques provenant des scénarios	4	6.7	6.5
Risques d'assurance et de marché diversifiés (comprenant les scénarios)	1+2-3+4	33.8	36.5
Résultat d'assurance attendu	5	6.3	5.9
Performance financière projetée sur une année	6	3.2	3.0
Déficit prévu (assurance et marché) comprenant les résultats escomptés	1+2-3+4-(5+6)	24.3	27.6
Risque de crédit	7	9.4	8.8
Capital Cible	1+2-3+4-(5+6)+7	33.7	36.4

La raison principale de la diminution du capital cible est la réduction du risque de marché provenant d'une correction de l'input sans lien avec le modèle ou la structure du portefeuille.

Comme mentionné ci-dessus, le montant minimum (MVM) faisant dorénavant partie des engagements d'assurance, il n'a plus besoin d'être additionné au capital cible en 2024 pour le calcul du quotient SST.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque d'assurance :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2024	SST 2023
Risque des nouveaux sinistres	1	6.3	6.3
Risque de run-off	2	13.2	13.1
Autres risques d'assurance	3	3.3	3.8
Effet de diversification	4	4.4	4.3
Risque d'assurance	1+2+3-4	18.4	18.9

Le risque de nouveaux sinistres représente la part des contrats vendus en 2023 acquise sur 2024 et la part des contrats souscrits en 2024 qui est acquise pendant 2024. Ce risque est resté stable en 2024 car il n'y a pas eu de changements matériels dans le portefeuille ou sur le facteur d'escompte.

Le risque de run-off (ou aussi connu comme risque de liquidation) est au contraire le risque attaché aux contrats d'assurance couverts sur les années antérieures et qui peuvent encore générer des coûts de sinistres. Les autres risques d'assurance concernent le risque URR (« unearned risk reserve »), qui est la partie de la prime qui est souscrite en 2024 mais qui sera acquise en 2025.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque de marché :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2024	SST 2023
Risque de marché des intérêts	1	2.4	8.6
Risque de marché des spreads	2	6.0	9.7
Risque de marché des actions	3	13.3	12.7
Risque de marché des biens immobiliers	4	4.2	3.9
Effet de diversification risque de marché	5	6.4	12.3
Risque de marché	1+2+3+4-5	19.4	22.5

La réduction du risque de marché provient d'une correction de l'input des produits à taux fixe sans lien avec le modèle ou la structure du portefeuille.

9.3 Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque est la différence entre la valeur des actifs et des passifs à la valeur proche du marché, déduction faite des sorties de capitaux prévues.

Les tableaux ci-dessous détaillent la valeur proche du marché des actifs et des engagements :

		en millions de CHF	
	Calculs	2023	2022
Immobilier		34.2	31.6
Titres à revenu fixe		147.6	142.2
Actions		45.1	42.7
Valeur des placements proche du marché		226.9	216.5
Liquidités		42.0	35.7
Part des réassureurs dans les provisions techniques		0.1	0.1
Immobilisations corporelles		0.4	0.5
Créances issues des activités d'assurance		20.3	33.9
Autres créances		7.2	16.7
Autres actifs		0.2	0.2
Comptes de régularisation		0.8	0.1
Valeur des autres actifs proche du marché		71.0	87.2
Valeur totale des actifs proche du marché	1	297.8	303.8
		en millions de CHF	
	Calculs	2023	2022
Assurance directe		87.7	94.6
Assurance indirecte		32.8	42.1
Montant minimal (MVM)		4.6	4.5
Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance		125.0	141.2
Dettes liées à des instruments de taux		-	0.1
Engagements issus des activités d'assurance		6.2	0.9
Autres passifs		2.0	2.0
Comptes de régularisation		0.5	0.5
Valeur des autres engagements proche du marché		8.7	3.5
Valeur totale des passifs proche du marché	2	133.7	144.6
Versements de dividendes prévus	3	22.0	9.3
Capital porteur de risque	1 – 2 – 3	142.1	149.8

Le capital porteur de risque (CPR³) diminue en 2024 par rapport à 2023 en raison de versements de dividendes à hauteur de CHF 22.0 millions prévus en 2024. Ces dividendes sont plus élevés que l'apport en capital amené par l'augmentation de la valeur des placements. D'autres effets, comme l'optimisation de la souscription dans les affaires indirectes ou encore un reclassement des reports de primes au niveau des engagements issus des activités d'assurances ont des effets négligeables sur le CPR.

³ Le capital porteur de risque de 2022 a été modifié pour inclure le MVM, afin d'être consistant avec la définition du CPR dans le SST actuellement en vigueur.

9.4 Quotient de solvabilité

Le quotient de solvabilité indique si l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital afin de tenir ses obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance vendus aux clients. Un quotient supérieur à 100% indique que l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital pour couvrir les risques qu'elle encourt. Le quotient de solvabilité d'Assista au 01.01.2024 est de 421.4% (SST 2023 : 411.9%). Le quotient est en hausse en raison de la baisse du capital cible proportionnellement plus importante que la baisse du capital porteur de risque. Sur la base de ce résultat, Assista dépasse largement les exigences du SST.

9.5 Confirmation

Les chiffres indiqués aux sections 9.2 à 9.4 correspondent aux chiffres officiels du SST 2024 soumis à la FINMA pour approbation.

10. Annexes

Pièces jointes au rapport sur la situation financière de la société, en conformité avec les exigences relatives à la publication des entreprises d'assurance :

- Annexe 1 - Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale – Comptes annuels 2023
- Annexe 2 - Modèle quantitatif pour les entreprises d'assurance, selon circulaire 2016/02 de la FINMA



**Assista Protection juridique SA,
Vernier**

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale sur l'audit
des

comptes annuels 2023

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
d'Assista Protection juridique SA, Vernier****Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Assista Protection juridique SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

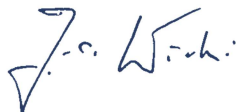
Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan et des réserves légales issues d'apport en capital est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Felipe Vranken

Genève, le 19 avril 2024

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan et des réserves légales issues d'apport en capital

Bilan au 31 décembre - Bilanz per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2023	2022
Placements - Kapitalanlagen			
Autres placements - <i>Übrige Kapitalanlagen</i>	1	226'859	216'521
Provisions pour fluctuation de valeurs - <i>Schwankungsreserve</i>		-22'870	-15'023
		203'989	201'498
Liquidités - Flüssige Mittel			
Banques - <i>Banken</i>		41'976	35'733
		41'976	35'733
Part des réassureurs dans les provisions techniques - Anteil versicherungstechnischer Rückstellungen aus Rückversicherung	4	56	56
Immobilisations corporelles - Sachanlagen			
Mobilier, machines, installations - <i>Mobilier, Maschinen, Einrichtungen</i>		376	493
Véhicules - <i>Fahrzeuge</i>		12	25
		388	518
Créances nées d'opérations d'assurance - Forderungen aus dem Versicherungsgeschäft	2	5'110	4'508
Autres créances - Übrige Forderungen			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		216	276
Créances fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		1'134	1'434
Envers des sociétés du groupe - <i>Gegenüber Konzerngesellschaften</i>	6	21	-
Envers l'actionnaire TCS Club - <i>Gegenüber Aktionär TCS Club</i>	6	5'832	15'024
		7'203	16'734
Autres actifs - Übrige Vorderungen			
Dépôts - <i>Depots</i>	15	208	208
		208	208
Actifs de régularisation - Aktive Rechnungsabgrenzungen	3	814	51
		814	51
Total actif - Total Aktiven		259'744	259'306
Provisions techniques - Versicherungstechnische Rückstellungen	4	124'121	124'448
		124'121	124'448
Dettes liées à des instruments de taux - Verzinliche Verbindlichkeiten			
Compte courant avec sociétés du groupe - <i>Kontokorrent mit Konzerngesellschaften</i>	6	-	64
		-	64
Dettes nées d'opérations d'assurance - Verbindlichkeiten aus dem Versicherungsgeschäft	5	7'206	7'856
Autres passifs - Übrige Verbindlichkeiten			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		955	1'547
Dettes fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		1'085	445
		2'040	1'992
Passifs de régularisation - Passive Rechnungsabgrenzungen	7	497	471
		497	471
Total des provisions et des dettes externes - Total Fremdkapital		133'864	134'831
Capital-actions - <i>Aktienkapital</i>		5'000	5'000
Réserves légales issues d'apport en capital - <i>Gesetzliche Kapitalreserven</i>		12'705	12'705
Réserves légales issues du bénéfice - <i>Gesetzliche Gewinnreserven</i>		2'500	2'500
Réserves facultatives issues du bénéfice - <i>Freiwillige Gewinnreserven</i>		80'000	80'000
Réserves spéciales - <i>Spezialreserven</i>		80'000	80'000
Résultat reporté - <i>Gewinn- / Verlustvortrag</i>		14'970	24'254
Résultat de l'exercice - <i>Jahresergebnis</i>		10'705	16
		105'675	104'270
Total fonds propres - Total Eigenkapital	8	125'880	124'475
Total passif - Total Passiven		259'744	259'306

Compte de résultat - Erfolgsrechnung

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2023	2022
Primes brutes - Bruttoprämien		75'218	63'629
./. Primes brutes cédées aux réassureurs - Anteil Bruttoprämie Rückversicherer		-114	-115
Primes pour propre compte - Prämien für eigene Rechnung		75'104	63'514
Variation reports de primes - Veränderung Prämienüberträge		-628	7'808
Variation reports de primes: part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung Prämienüberträge		-	3
Primes acquises pour propre compte - Verdiente Prämien für eigene Rechnung		74'476	71'325
Charges sinistres: montants payés bruts - Zahlungen für Versicherungsfälle brutto		-16'896	-18'080
Variation provisions techniques - Veränderung versicherungstechnische Rückstellungen	9	980	237
Charges sinistres pour propre compte - Aufwendungen für Versicherungsfälle für eigene Rechnung		-15'916	-17'843
Frais facturation et encaissement - Fakturierungs- und Inkassospesen		-692	-663
Commissions payées, soc. groupe - Bezahlte Kommissionen, Konzerngesellschaften		-7'700	-7'713
Commissions payées, tiers - Bezahlte Kommissionen, Dritte		-149	-140
Salaires et charges de personnel - Löhne und Personalkosten		-12'678	-13'158
Loyers et charges - Mieten und Nebenkosten		-1'706	-1'663
Entretien et réparations - Unterhalt und Reparaturen		-40	-38
Assurances d'entreprise, poste et télécommunication - Sachversicherungen, Post und Telekommunikation		-233	-250
Frais généraux et d'administration - Allgemeiner Verwaltungsaufwand	10	-397	-613
Marketing et distribution - Marketing und Vertrieb		-5'556	-6'852
Prestations de service TCS - Kauf TCS-Leistungen		-10'439	-9'403
Amortissements - Abschreibungen	13	-133	-144
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte - Abschluss- und Verwaltungsaufwand für eigene Rechnung		-39'723	-40'637
Autres charges techniques pour propre compte - Sonstige versicherungstechnische Aufwendungen für eigene Rechnung		-9'751	-6'832
Total charges de l'activité technique - Total Aufwendungen aus dem versicherungstechnischen Geschäft		-65'390	-65'312
Résultat intermédiaire - Zwischenergebnis		9'086	6'013
Produits des placements - Erträge aus Kapitalanlagen	11	11'409	2'720
Charges financières et frais de gestion des placements - Aufwendungen für Kapitalanlagen	12	-473	-29'916
Variation provision de fluctuation de valeurs - Veränderung Schwankungsreserve		-7'847	21'180
Résultat des placements - Kapitalanlagenergebnis		3'089	-6'016
Autres produits financiers - Sonstige finanzielle Erträge		531	85
Autres charges financières - Sonstige finanzielle Aufwendungen		-23	-89
Résultat opérationnel - Operatives Ergebnis		12'683	-7
Charges d'intérêt dettes liées à instruments de taux - Zinsaufwendungen für verzinsliche Verbindlichkeiten		-1	-
Autres produits - Sonstige Erträge		7	34
Résultat hors période - Periodenfremdes Ergebnis		152	-103
Résultat avant impôts - Ergebnis vor Steuern		12'841	-76
Impôts directs - Direkte Steuern		-2'136	92
Résultat de l'exercice - Jahresergebnis		10'705	16

Tableau des flux de trésorerie

en milliers CHF

	2023	2022
Résultat de l'exercice, net	10'705	16
Amortissements / corrections de valeur sur:		
Immobilisations corporelles	133	144
Corrections de valeur sur placements	-8'639	29'465
Variations de:		
Provisions techniques	-327	51
Provisions pour fluctuation de valeurs	7'847	-21'179
Augmentation / diminution des actifs et passifs:		
Placements	-1'699	-1'630
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-3
Créances nées d'opérations d'assurance	-602	458
Autres créances	360	60
Autres créances envers les sociétés du groupe	-21	-
Autres créances envers l'actionnaire TCS Club	9'192	-8'645
Actifs de régularisation	-763	146
Dettes nées d'opérations d'assurance	-650	-1'034
Autres passifs à court terme	48	837
Autres dettes envers les sociétés du groupe	-64	-10
Passifs de régularisation	26	-132
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	15'547	-1'456
Acquisition immobilisations corporelles:		
Mobilier, machines, installations	-4	-
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	-4	-
Dividendes payés	-9'300	-9'700
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	-9'300	-9'700
Variation trésorerie	6'243	-11'156
Liquidités au début de l'exercice	35'733	46'889
Liquidités à la fin de l'exercice	41'976	35'733
Variation trésorerie	6'243	-11'156

Annexe

en milliers de CHF

Principes comptables appliqués**Généralités**

Les comptes de la société ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code des obligations (Art. 957-963b CO).

En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (Art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur à partir du 15 décembre 2015).

Transactions en monnaies étrangères

Les comptes de la société sont établis en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change prévalant à la date de l'opération. Les positions du bilan en monnaies étrangères sont converties aux cours de fin d'année de l'administration fédérale des contributions. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Cours de fin d'année	31.12.2023	31.12.2022
EUR	0.9592	0.9962

Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués

L'évaluation est effectuée selon les critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs s'effectue selon les prix courants observables sur un marché, les prix courants à la date du bilan sont appliqués. Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Placements

Sous les catégories "Autres placements" sont comptabilisés les fonds de placements immobiliers, fonds de placements actions et obligations. Ces placements sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre.

Immobilisations corporelles

Les biens immobilisés à caractère d'exploitation sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des ajustements de valeur. Les amortissements sont calculés conformément à la durée d'utilisation économique par catégorie d'immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Lorsque des indices concrets laissent supposer que des actifs sont surévalués, les valeurs sont vérifiées et le cas échéant, adaptées.

Créances

Les créances incluent les créances nées d'opérations d'assurance ainsi que les autres créances. Les créances nées d'opérations d'assurance sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale, diminuées d'une provision pour risques de défaillance en général. La provision sur les créances envers les assurés (primes) couvre l'intégralité des créances échues relatives à la période sous revue. Les autres créances sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont déterminées conformément au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Les provisions pour sinistres en cours incluent des provisions IBNR calculées par l'actuaire responsable sur la base des triangles de liquidation des sinistres. Une provision pour parts d'excédents contractuels est également enregistrée.

Valeur de marché

Lorsque les placements évalués à la valeur boursière à la date du bilan sont supérieurs à leur valeur d'acquisition, une correction de valeur peut être constituée à charge du compte de résultat afin de tenir compte de la fluctuation des cours.

En cas de diminution de la valeur boursière au cours de l'exercice, la provision de fluctuation est dissoute:

1. du même montant que la diminution de la valeur boursière des placements de la période et
2. d'un montant additionnel si le résultat des placements de la période reste négatif, mais au maximum à hauteur de la perte avant impôt

Ces corrections de valeur ne sont cependant pas autorisées si elles conduisent à la comptabilisation d'une valeur inférieure au coût d'acquisition ou, s'il est plus bas, au cours boursier.

Le montant total de la provision pour fluctuation de valeurs est montré séparément dans le bilan.

Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan**1. Autres placements**

	31.12.2023	31.12.2022
Fonds de placement actions suisses	21'970	21'784
Fonds de placement actions étrangères	23'098	20'906
Fonds de placement obligations suisses	87'281	75'544
Fonds de placement obligations étrangères en CHF	25'908	50'872
Fonds de placement obligations étrangères en monnaies étrangères	34'403	15'781
Fonds de placement immobilier suisse	34'199	31'634
Total	226'859	216'521

2. Créances nées d'opérations d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les preneurs d'assurance	5'383	4'949
Provision pour créances douteuses	-317	-398
Créances sur les agents et les intermédiaires	44	-43
Total	5'110	4'508

Annexe

en milliers de CHF

3. Actifs de régularisation	31.12.2023	31.12.2022
Primes d'assurances et de réassurance à recevoir	750	19
Loyer et assurance d'entreprise payés d'avance	22	21
Autres actifs de régularisation	42	11
Total	814	51

4. Provisions techniques	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques propre compte (nettes)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Report de primes	-31'410	-30'757	56	56	-31'354	-30'701
Provision pour sinistres en cours	-76'826	-78'069	-	-	-76'826	-78'069
Provision ULAE	-5'711	-5'804	-	-	-5'711	-5'804
Provisions pour fluctuation et sécurité	-9'000	-9'000	-	-	-9'000	-9'000
Provision parts d'excédents contractuels	-1'174	-818	-	-	-1'174	-818
Total	-124'121	-124'448	56	56	-124'065	-124'392

5. Dettes nées d'opérations d'assurance	31.12.2023	31.12.2022
Primes perçues d'avance des preneurs d'assurance	-7'009	-6'913
Dettes envers les preneurs d'assurance	-152	-103
Dettes envers les agents et les intermédiaires	-45	-840
Total	-7'206	-7'856

6. Créances et dettes envers les parties liées	Tiers	Actionnaires	Organes	31.12.2023	31.12.2022
Autres créances	21	5'832	-	5'853	15'024
Autres dettes	-	-	-	-	-64

7. Passifs de régularisation	31.12.2023	31.12.2022
Charge de personnel à payer	-362	-370
Autres passifs de régularisation	-135	-101
Total	-497	-471

8. Tableau de variations des fonds propres	Capital-actions	Réserves légales issues d'apport en capital	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Total des fonds propres
				Réserves spéciales Résultat reporté	
Etat au 31.12.2021	-5'000	-12'705	-2'500	-80'000	-134'159
Paiement des dividendes	-	-	-	9'700	9'700
Résultat de l'exercice	-	-	-	-16	-16
Etat au 31.12.2022	-5'000	-12'705	-2'500	-80'000	-124'475
Paiement des dividendes	-	-	-	9'300	9'300
Résultat de l'exercice	-	-	-	-10'705	-10'705
Etat au 31.12.2023	-5'000	-12'705	-2'500	-80'000	-125'880

Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat

9. Variation des provisions techniques	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Total provisions pour propre compte	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour sinistres en cours	1'244	-1'372	-	-	1'244	-1'372
Provision ULAE	92	-72	-	-	92	-72
Provision AURR	-	1'411	-	-	-	1'411
Provision parts d'excédents contractuels	-356	270	-	-	-356	270
Total	980	237	-	-	980	237

10. Honoraires versés à l'organe de révision	2023	2022
Prestation en matière de révision	-80	-88
Total	-80	-88

Les honoraires versés à l'organe de révision comprennent les honoraires pour des mandats faisant référence directement ou indirectement à un mandat de révision existant ou futur ainsi que les honoraires pour les activités liées à l'audit (entre autres les questions relatives à la comptabilité, le support pour des questions réglementaires ou des examens légaux spéciaux).

11. Produits des placements	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total produits des placements	
	2023	2022	2022	2023	2022	2023	2022	
Autres placements	3'278	2'720	7'996	-	135	11'409	2'720	
Total	3'278	2'720	7'996	-	135	11'409	2'720	

* Ces produits incluent les dividendes sur les actions, les coupons, les intérêts sur les prêts.

Annexe

en milliers de CHF

12. Charges financières et frais de gestion des placements								
	Frais de gestion*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total charges des placements	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Autres placements	-300	-314	-89	-29'512	-83	-91	-473	-29'916
Total	-300	-314	-89	-29'512	-83	-91	-473	-29'916
*Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes (frais, droits de mutation).								
13. Amortissements des immobilisations corporelles								
							2023	2022
Immobilisations corporelles							-133	-144
Total							-133	-144
Autres données relatives à l'annexe								
14. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes								
							2023	2022
Dissolution nette des réserves latentes							-	18'216
15. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers								
							2023	2022
Obligations de garantie							208	208
Total							208	208
16. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété								
							31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable de la fortune liée							226'860	216'532
Total							226'860	216'532
17. La valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail								
Les dettes découlant d'opérations de crédit-bail qui n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois présentent la structure d'exigibilité suivante:								
							31.12.2023	31.12.2022
1 - 5 ans							1'707	2'098
Plus tard que 5 ans							48	124
Total							1'755	2'222
18. Emplois à plein temps								
							2023	2022
Moyenne annuelle							108	114
19. Evénements importants survenus après la date du bilan								
Aucun								
Le Conseil d'administration a approuvé les comptes le 19 avril 2024								

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan et du remboursement des réserves légales issues d'apport en capital au 31 décembre - Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns und der gesetzlichen Kapitalreserven per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	2023	2022
Report de l'exercice précédent - <i>Übertrag des Vorjahres</i>	14'970	33'954
Versement de dividendes - <i>Dividendenausschüttung</i>	-	-9'700
Résultat de l'exercice - <i>Jahresergebnis</i>	10'705	16
Bénéfice au bilan - <i>Bilanzgewinn</i>	25'675	24'270

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du bénéfice au bilan - Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des Bilanzgewinns

Dividende - <i>Dividendenausschüttung</i>	9'300	9'300
Report à nouveau - <i>Saldenvortrag</i>	16'375	14'970
	25'675	24'270

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi des réserves légales issues d'apport en capital - Antrag über die Verwendung der gesetzlichen Kapitalreserven

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	2023	2022
Réserves légales issues d'apport en capital - <i>Gesetzliche Kapitalreserven</i>	12'705	12'705
Réserves légales issues d'apport en capital - <i>Gesetzliche Kapitalreserven</i>	12'705	12'705

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi des réserves légales issues d'apport en capital - Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung der gesetzlichen Kapitalreserven

Dividende - <i>Dividendenausschüttung</i>	12'705	-
Report à nouveau - <i>Saldenvortrag</i>	-	12'705

Annexe 2

2.1 Résultat de l'entreprise, individuel - non-vie 2023

		Total		Affaires directes en Suisse		Affaires indirectes	
		Ex. préc.	Ex. ss revue	Autres branches		Miscellaneous	
		Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1	Primes brutes	63.6	75.2		60.6	12.8	14.7
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	63.5	75.1	50.7	60.4	12.8	14.7
4	Variations des reports de primes	7.8	-0.6	7.8	-0.6	0.0	0.0
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	71.3	74.5	58.5	59.8	12.8	14.7
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
8	Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	71.3	74.5	58.5	59.8	12.8	14.7
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-18.1	-16.9	-13.5	-12.1	-4.6	-4.8
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
11	Variations des provisions techniques	0.2	1.0	1.6	2.8	-1.3	-1.8
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14	Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-17.8	-15.9	-11.9	-9.3	-5.9	-6.6
15	Frais d'acquisition et de gestion	-40.6	-39.7				
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	0.0	0.0				
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-40.6	-39.7				
18	Autres charges techniques pour propre compte	-6.8	-9.8				
19	Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-47.5	-49.5				
20	Produits des placements	-5.7	3.4				
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-0.3	-0.3				
22	Résultat des placements (20 + 21)	-6.0	3.1				
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0	0.0				
24	Autres produits financiers	0.1	0.5				
25	Autres charges financières	-0.1	0.0				
26	Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	0.0	12.7				
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux		0.0				
28	Autres produits	0.0	0.0				
29	Autres charges	-0.1	0.2				
30	Produits / charges extraordinaires	0.0	0.0				
31	Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	-0.1	12.8				
32	Impôts directs	0.1	-2.1				
33	Bénéfice / perte (31 + 32)	0.0	10.7				

Monnaie : CHF
Indications en millions

2.2 Bilan individuel proche du marché 2023

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »		Monnaie : CHF		
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers	31.6		34.2
	Participations			
	Titres à revenu fixe	142.2		147.6
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions	42.7		45.1
	Autres placements			
	Placements collectifs de capitaux			
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements				
Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	35.7		42.0
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	0.1		0.1
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles	0.5		0.4
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	33.9		20.3
	Autres créances	16.7		7.2
Autres actifs	0.2		0.2	
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.1		0.8	
Total des autres actifs				
Total valeur des actifs conforme au marché	Total de la valeur des actifs conforme au marché	303.8		297.8
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	94.6		87.7
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages	42.1		32.8
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum		4.5	4.6	
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques			
	Dettes liées à des instruments de taux	0.1		
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.9		6.2
	Autres passifs	2.0		2.0
	Comptes de régularisation	0.5		0.5
Dettes subordonnées				
Total valeur des engagements conforme au marché	Total de la valeur des engagements conforme au marché.	140.2	4.5	133.7
	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	163.6	-4.5	164.1

2.3 Solvabilité individuelle 2024

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	163.6	-4.5	164.1
	Déductions	-9.3		-22.0
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	Capital de base	154.3	-4.5	142.1
	CPR	154.3	-4.5	142.1

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque technique	18.9		18.4
	Risque de marché	22.5		19.4
	Effets de diversification	-11.5		-10.8
	Risque de crédit	8.8		9.4
	Montant minimum et autres effets sur le capital cible	2.1	-4.5	-2.8
	Capital cible	40.8	-4.5	33.7

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	411.9%		421.4%